



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur et recherche : personnel

Question écrite n° 71194

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui indiquer l'évolution du nombre de fonctionnaires et agents contractuels au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant et ce, au cours des cinq dernières années.

Texte de la réponse

Le décret n° 2005-696 du 23 juin 2005 prévoit que, pour l'exercice de ses attributions, le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche dispose de l'ensemble des directions et services qui composent l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'évolution des effectifs de cette administration centrale au cours des cinq dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit du nombre d'agents qui travaillent effectivement à l'administration centrale et qui sont rémunérés sur son budget.

NOMBRE D'AGENTS	2000	2001	2002	2003	2004
Titulaires	2 998	3 010	3 038	3 037	3 064
Non-titulaires	247	225	244	240	218
Total	3 245	3 235	3 282	3 277	3 282

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71194

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7291

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8787